

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 2 avril 2013, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Yvon Tremblay, maire
Monsieur Jean-Pierre Chouinard au siège numéro 1
Vacant, siège numéro 2
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5

Étaient absents :

Monsieur Gilles Murray; conseiller au siège numéro 3
Madame Julie Bérubé; conseillère au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Yvon Tremblay, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance.

La séance est ouverte à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

1304-01

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants à l'item varia :

- a) *Matières résiduelles et recyclables dans les bacs au garage municipal.*
- b) *CLD de la Matanie.*
- c) *Regroupement d'achat de sel de déglacage.*
- d) *Renouvellement de l'adhésion à l'URLS.*
- e) *Demande annuelle de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Léandre.*
- f) *Compte rendu de la 34^e rencontre du Comité régional de sécurité incendie de la MRC de la Matanie tenue le 27 mars 2013.*
- g) *Demande d'exclusion de la Municipalité de Saint-Léandre à la CPTAQ.*

- 3. Lecture et adoption du procès-verbal du 4 mars 2013.**
- 1304-02** Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Chouinard, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013 est approuvé à l'unanimité.
- 4. Présentation et acceptation des comptes.**
- 1304-03** Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser les dépenses compressibles au montant de 64 924.78 \$. Le montant total des dépenses autorisées du mois de février est de : 143 188.48 \$.
- 5. Embauche d'un nouvel inspecteur municipal.**
- 1304-04** Suite à la parution de l'offre d'emploi relatif au poste d'inspecteur municipal, seize (16) curriculum vitae ont été reçus et, deux (2) candidats potentiels faisant partie de ce lot ont été rencontrés en entrevue.
- Considérant qu'un des postulants rencontrés s'est démarqué par son expérience de travail, ses qualifications et son point de vue du travail à accomplir; cela concordant avec le profil recherché;**
- Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser l'embauche de monsieur Emmanuel Bernier pour occuper le poste d'inspecteur municipal et ce, pour une période probatoire de douze (12) semaines.
- Après cette période de probation, une décision sera rendue par le conseil quant à l'embauche permanente de monsieur Bernier.
- Ce dernier sera appelé à rencontrer dans les jours à venir la directrice générale afin de finaliser et de concrétiser son embauche selon les conditions ci-haut énumérées.
- Le conseil souhaite la bienvenue à monsieur Bernier.
- 6. Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 2013-233-02 modifiant le règlement de zonage numéro 233 afin d'ajouter un autre usage à la grille des spécifications.**
- 1304-04-1** **Avis de motion** est donné et l'adoption du projet de règlement est proposé par monsieur Ghislain Lamarre concernant le règlement numéro 2013-233-02 modifiant le règlement de zonage numéro 233 afin d'ajouter un autre usage à la grille des spécifications, le tout unanimement résolu.
- 7. Projet communautaire : Northland Power. Fonds de visibilité : Projets 2013.**
- Northland Power est prêt à verser avec l'accord du conseil municipal de Saint-Léandre un montant de 18 346.85 \$ concernant le fonds de visibilité pour les six (6) projets suivants :
- 1304-05** Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre, montant accordé de 2 472.00 \$;

Le Comité des Loisirs Les P'tits Léandre, montant accordé de 5000.00 \$;

Corporation de Développement Local de Saint-Léandre, montant accordé de 1 950.00 \$;

La Fabrique de la Paroisse de Saint-Léandre, montant accordé de 3 650.00 \$;

Le Comité Serres et Jardins Communautaires + Embellissement, un montant accordé de 2 174.00 \$;

Corporation de Développement Local de Saint-Léandre, (secrétaire communautaire) montant accordé de 3 100.00 \$;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu d'approuver les six (6) projets déposés.

Par conséquent, chaque projet devra respecter les règlements municipaux.

8. Offre d'emploi : Chargé(e) de projet Politique Familiale et Municipalité amie des aînés.

La municipalité a adhéré aux programmes « Politique Familiale Municipale et « Municipalité Amie des Aînés » en 2012 et elle a reçu une subvention pour l'embauche d'un(e) chargé(e) de projet afin de monter ces deux (2) programmes.

Une offre d'emploi à cet effet a donc été publiée sur le site internet d'Emploi Québec et elle paraîtra dans la prochaine édition de La Fenêtre.

9. Démission du conseiller au siège numéro 3.

C'est avec regret que le conseil municipal reçoit une lettre de démission de la part de monsieur Gilles Murray au poste de conseiller numéro 3.

1304-06

Considérant les raisons sérieuses motivant une telle décision de la part de monsieur Murray;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'accepter la démission de monsieur Gilles Murray au poste de conseiller numéro 3.

Le poste demeurera vacant jusqu'aux prochaines élections prévues en novembre 2013.

10. Compte rendu – vente pour taxes 2011 impayées.

À la dernière séance ordinaire du conseil le 4 mars dernier, la directrice générale / secrétaire-trésorière mentionnait qu'il y avait un dossier non réglé relativement à la vente pour taxes 2011 impayées.

Elle confirme qu'au lendemain de cette séance, le paiement exigé a été effectué selon les conditions demandées.

Suite à cela, il n'y a donc aucun dossier en vente pour taxes 2011 impayées.

11. Dépôt des états financiers trimestriels.

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil les états financiers trimestriels pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2013.

12. Cueillette annuelle des objets volumineux.

Voici les résultats des demandes de soumission formulées relativement à la cueillette annuelle des objets volumineux :

1304-07

GROUPE BOUFFARD : 1 195.00 \$ taxes en sus et la cueillette pourrait être effectuée à partir du 5 juin 2013.

Ou 895.00 \$ taxes en sus si la municipalité fournit deux (2) employés;

EXPLOITATION JAFFA INC. : 1 248.00 \$ taxes en sus; date de la cueillette à déterminer;

ou

156.00 \$/l'heure incluant deux (2) employés, le camion et les dépenses rattachées à la collecte.

Considérant qu'il a été confirmé à la directrice générale / secrétaire-trésorière par le représentant de Groupe Bouffard que tous les rebuts seront ramassés sauf ce qui pourra être récupéré par Récupérations Frédéric Saucier;

Considérant que la soumission de Groupe Bouffard est la plus basse;

Considérant que le fait de fournir deux (2) employés municipaux afin de diminuer le coût ne représente pas une réelle économie en bout de ligne pour la municipalité;

Il est donc proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'accepter la soumission de Groupe Bouffard, laquelle est forfaitaire à 1 195.00 \$ taxes en sus et, la date de la cueillette débutant le 5 juin 2013.

13. Demande de la Fête au Village – implication des membres du conseil.

Suite à la demande expresse de madame Augustine Ouellet, marguillère, les membres du conseil et employés municipaux seront présents à la parade de la Fête au Village édition 2013.

Le camion de la municipalité en fera aussi partie et les élus et autres employés municipaux possèdent déjà les moyens de locomotions qui seront utilisés pour leur déplacement.

1304-08

14. Surplus accumulé réservé pour la réfection de chemins.

Considérant que suite aux vérifications des livres comptables de la municipalité par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, il appert qu'un montant de 205 000.00 \$ est actuellement affecté au surplus accumulé réservé pour la réfection de chemins;

Considérant que montant doit se lire à 454 500.00 \$, soit le montant actuellement dans un placement à la Caisse Populaire Desjardins de Matane au nom de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'ajouter au surplus accumulé réservé pour la réfection de chemins une somme de 249 500\$ et ce, afin que le total à ce surplus réservé s'élève à 454 500.00 \$.

15. Remerciements du Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre.

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture de la lettre reçue du Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre remerciant sincèrement les membres du conseil pour l'aide financière accordée pour le paiement d'une partie des taxes municipales.

16. Lancement de la 9^e édition du programme Desjardins : Jeune au Travail.

Les Caisses Populaires Desjardins de la région de Matane en collaboration avec le Carrefour jeunesse-emploi région Matane annonce le renouvellement du programme Desjardins-Jeunes au travail pour la 9^e année consécutive sur le territoire de la Matanie.

Pour plus de détails, les personnes intéressés peuvent s'adresser à la directrice générale / secrétaire-trésorière au bureau municipal.

17. Programme « Changez d'Air » de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois.

La municipalité de Saint-Léandre est maintenant inscrite à titre de municipalité participante au programme « Changez d'Air » de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois.

Si un contribuable est conforme aux critères d'admissibilité, il pourrait être récompensé par ce programme.

Pour plus de détails, les contribuables composent sans frais le 1-855-702-7573 ou via internet au www.changezdair.org

18. Varia

a) *Matières résiduelles et recyclables dans les bacs situés au garage municipal.*

Il a été constaté que malgré les communiqués et l'affiche installée au garage municipal, il y a encore des débris de construction qui ont été délibérément jetés dans les bacs dédiés aux ordures et aux matières recyclables.

Ces bacs sont réservés aux propriétaires de chalets sur le territoire de Saint-Léandre afin qu'ils puissent se départir de leurs ordures et de leurs matières recyclables.

Pour tous autres rebuts, ils doivent être acheminés par leur propriétaire au site d'enfouissement technique de Matane.

b) *CLD de la Matanie.*

Monsieur le maire Yvon Tremblay résume une rencontre tenue précédemment lors de laquelle le CLD de la Matanie a présenté ses actions envers les municipalités de la MRC et ce, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Voici donc les résultats pour Saint-Léandre.

QUOTE-PART payée par la municipalité : 9 603.00 \$

MONTANTS OBTENUS

Subventions versées par le CLD :	10 873 \$
Fondation Canadienne des Jeunes Entrepreneurs :	15 000 \$
Pacte rural (MRC) :	55 909 \$
Nombre d'interventions :	29

Retour sur les investissements : 81 782 \$.

c) *Regroupement d'achat de sel de déglçage.*

1304-09

Attendu les résultats obtenus avec le produit acheté de Sel Warwick servant au déglçage des chemins les deux (2) derniers hivers ne satisfait pas aux attentes de la municipalité;

Attendu que ce même fournisseur offre du sel de déglçage (chlorure de sodium) à 117.00 \$/tonne livrée taxes en sus;

Attendu qu'avec le regroupement d'achat de l'UMQ, le coût serait d'approximativement de 110.00 \$/tonne livrée taxes en sus;

Attendu que le besoin de la municipalité est d'environ soixante-quinze (75) tonnes et que l'achat regroupé ferait bénéficier la municipalité d'une économie substantielle;

Attendu que la Municipalité de Saint-Léandre a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ :

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque

Appuyé par monsieur Jean-Pierre Chouinard

Et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2013-2014;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2013-2014, ce pourcentage est fixé à 0.9% pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1.5 % pour les municipalités non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

d) *Renouvellement de l'adhésion à l'URLS.*

1304-10

Considérant qu'à chaque année, la municipalité renouvelle son abonnement à L'Unité Régionale de Loisirs et de Sport du Bas Saint-Laurent (URLS)

Considérant que la cotisation vient à son échéance;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser le paiement de 75.00 \$ pour l'adhésion 2013-2014 de l'URLS.

e) *Demande annuelle de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Léandre.*

1304-11

Le comité de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Léandre fait les demandes suivantes :

° Demande à la municipalité une autorisation pour obtenir les permis d'alcool intérieur et extérieur auprès de la Régie des Alcools pour toutes les activités prévues au cours de l'année 2013;

° Demande une aide financière pour la Fête au Village et le Gala Folklorique édition 2013;

° Demande la permission d'organiser une parade sur le territoire de la municipalité prévue pour le 21 juillet 2013 sur une distance d'environ 1 kilomètre. Départ du 2946 de la rue Principale se terminant à l'Église de Saint-Léandre;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu :

° D'autoriser l'obtention des permis d'alcool nécessaires aux activités prévues pour 2013 auprès de la Régie des Alcools du Québec. Toutefois, les activités devront respecter les règlements municipaux;

° De verser un montant de cent dollars (100.00 \$) pour la Fête au Village pour le Gala Folklorique;

° D'autoriser la parade prévue pour le 21 juillet 2013.

Toutefois, les membres organisateurs devront prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des lieux et sur toute la longueur du trajet.

La municipalité se dégage de toute responsabilité, quelles qu'elles soient pour toutes les activités mentionnées et prévues pour l'année 2013.

f) *Compte rendu de la 34^e rencontre du Comité régional de sécurité incendie de la MRC de la Matanie tenue le 27 mars 2013.*

Le 27 mars dernier, la directrice générale / secrétaire-trésorière s'est rendue à la 34^e rencontre du Comité régional de sécurité incendie de la MRC de la Matanie.

Il a entre autres été question...

- du changement de nom de la MRC pour « MRC de la Matanie »;
- du changement des titres des capitaines pour des officiers;
- de l'achat de mobiliers afin de relocaliser le Service Régional de Sécurité Incendie au 3^e étage de l'édifice de la MRC;
- de la vente d'appareils respiratoires autonomes qui ne sont plus compatibles avec les équipements actuels du service, laquelle vente aidera à financer l'achat de mobiliers ci-haut cité;

g) *Demande d'exclusion de la Municipalité de Saint-Léandre auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ)*

1304-12

Considérant la décision favorable rendue par la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) le 25 février 2013 suite à la demande d'exclusion faite par la municipalité de Saint-Léandre portant le numéro 403726;

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu de déclarer ce qui suit :

◦ que les signatures demandées aux propriétaires monsieur Jimmy Gingras et madame Hélène Jolicoeur, et à monsieur Henri Gauthier étaient à titre de politesse seulement, elles n'étaient nullement obligatoires car ces personnes sont des propriétaires riverains seulement et non les propriétaires de la portion de 0,86 hectare visée;

◦ que la portion de 0,86 hectare visée ne touche pas directement les propriétés de monsieur Jimmy Gingras et madame Hélène Jolicoeur, ni monsieur Henri Gauthier.

1304-13

Il est également proposé par monsieur Clarence Léveque et unanimement résolu de confirmer que la directrice générale / secrétaire-trésorière ainsi que le conseil municipal, n'ont reçu aucune lettre de contestation de la part de monsieur Henri Gauthier.

19. Période de questions.

20. Clôture de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Jean-Pierre Chouinard propose la levée de l'assemblée. Il est 21h10.

Yvon Tremblay,
Maire

Josée Simard,
Dir. gén. / sec.-très.